

CIPP : Certificat Individuel Professionnel Produits Phytopharmaceutiques

Depuis le 1er octobre 2016 est entrée en vigueur la version 2 du dispositif permettant d'obtenir le CIPP.

Les utilisateurs en exploitation agricoles peuvent obtenir

- le **certificat DNSA** : tous les Décideurs d'entreprise Non Soumise à Agrément dont les chefs d'exploitation agricole, ou salariés décideurs sur une exploitation.
- le **certificat Opérateurs** : tous les salariés uniquement applicateurs qu'ils travaillent en exploitation agricole, pour une entreprise de travaux et services ou pour une collectivité territoriale.

Les responsables, décideurs d'entreprise de travaux et services

devront obtenir le **certificat DSA** (Décideur d'entreprise Soumise à Agrément)

Les formations peuvent être organisées par filière pour la partie technique, les aspects réglementaires, risques environnementaux et risques santé restent identiques pour toutes les filières.

Tout certificat a une durée de validité de 5 ans quelle que soit la catégorie.

PLANNING FIN 2017

Pour des formations ou tests permettant **d'obtenir un 1^{er} certificat.**

Les renouvellements pour une utilisation en exploitation agricole ne sont pas encore à l'ordre du jour.

En fonction des besoins, d'autres sessions seront proposées sur le 1^{er} trimestre 2018.

MAJ 21/09/17

Obtenir le CIPP pour une utilisation à titre professionnelle		
Public/Catégorie :	DNSA	OPERATEURS
Par la formation de 2 jours avec test de validation		
Filière VIGNE	(Autres filières nous contacter)	
CADILLAC	13 et 14 novembre 2017	11 et 12 décembre 2017
BLANQUEFORT	22 et 23 novembre 2017	5 et 6 décembre 2017
Par le TEST (toutes filières)		
BLANQUEFORT	21 novembre 2017	

Prix net TVA de la formation sans prise en charge : 225 € – Prix du test : 75 €

- Les sessions inscrites dans la colonne DNSA sont accessibles aux contributeurs VIVEA (formation prise en charge à 100%).

Pour les salariés (DNSA ou Opérateur), se renseigner sur les possibilités de financement par FAFSEA pour 2017.

Inscription à valider 18 jours avant début de stage

Renseignements et inscriptions : service Formation
tél. : 05.56.79.64.11. – @: formation@gironde.chambagri.fr